

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le 17 août 2020 à 18 h 33.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines, madame Stéphanie Croteau et de la greffière adjointe et directrice générale, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak. Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Était absente, la conseillère, madame Marie-Claude Déziel.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 15 juin 2020 à 18 h 30.
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 14 juillet 2020 à 18 h 30.
5. Mandat pour services professionnels en ingénierie – Dossier # TP-201901-02 phases I et II – Travaux préparatoires aux travaux routiers sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson – FNX-Innov inc.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

AG-1048-08-2020

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la présidente, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 jusqu'au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 jusqu'au 12 août 2020 et # 818-2020 du 12 août 2020 jusqu'au 19 août 2020 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-049 du 4 juillet 2020 modifiant les arrêtés précédents et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et de signification spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et que l'enregistrement pourrait être diffusé sur le site Internet municipal.

QUE la période de questions étant prévue à la présente soit tenue et aussi complétée par l'invitation à la population sur le site Internet municipal de transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

AG-1049-08-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1050-08-2020 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 15 JUIN 2020 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 15 juin 2020 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 juin 2020 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-1051-08-2020 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 14 JUILLET 2020 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 14 juillet 2020 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 14 juillet 2020 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-1052-08-2020 5. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DOSSIER # TP-201901-02 PHASES I ET II – TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX TRAVAUX ROUTIERS SUR LES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON – FNX-INNOV INC.

ATTENDU la résolution # AG-975-04-2019 prise le 15 avril 2019 acceptant la soumission de FNX-Innov inc. et lui attribuant le contrat de service professionnels # TP-201901-02 pour un montant soumis de 68 220.00 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à la confirmation de l'aide financière demandée au Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL) dont 26 444.00 \$ pour la phase I seulement ;

ATTENDU la résolution # AG-983-06-2019 prise le 17 juin 2019 mentionnant que la demande d'aide financière demandée n'est pas accordée pour l'année 2019-2020, que la firme FNX-Innov inc. maintient son prix et son contrat # TP-201901-02 pour l'année 2020 et reportant la réalisation des travaux routiers ;

ATTENDU la résolution # AG-988-08-2019 prise le 19 août 2019 autorisant les travaux préparatoires du dossier # TP-201901-02 en phase I (points 1.1 à 1.4 au bordereau de soumission) par FNX-Innov inc. ainsi qu'un mandat additionnel pour l'étude de caractérisation des sols ;

ATTENDU la lettre du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonnardel, reçue le 15 juillet 2020 confirmant l'octroi d'une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19, pour les volets Redressement des infrastructures routières locales et Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

ATTENDU le début de la réalisation des travaux en août 2020 et qu'il y a lieu de mandater la firme FNX-Innov inc. pour finaliser la phase I des travaux ainsi que procéder à la phase II, soit la surveillance de ceux-ci ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-040-2018 à l'Agglomération en vigueur pour couvrir les dépenses de certains travaux (de même que le règlement d'emprunt # 126-2018 de la proximité) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et autorise les travaux du dossier # TP-201901-02 en phase I (points 1.5 et 1.6 au bordereau de soumission) et en phase II (points 2.1 à 2.4 au bordereau de soumission) par FNX-Innov inc. soit :

- la soumission et recommandation au montant de 600.00 \$;
- le contrôle qualitatif au chantier au montant de 120.00 \$;
- la surveillance des travaux (bureau et sans résidence) au montant de 6 598.00 \$;
- la surveillance supplémentaire par un technicien pour 480 heures au montant de 28 800.00 \$;
- les contingences au montant de 5 000.00 \$;
- les plans finaux au montant de 658.00 \$;

le tout pour un montant global de 41 776.00 \$ plus les taxes applicables (48 031.96 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputable selon la dépense au prorata des règlements d'emprunts # AG-040-2018 et de proximité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # 126-2018.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées par l'assistance ont été répondues.

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com

AG-1053-08-2020

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18h41, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

Madame Julie Forgues
Greffière adjointe et directrice générale